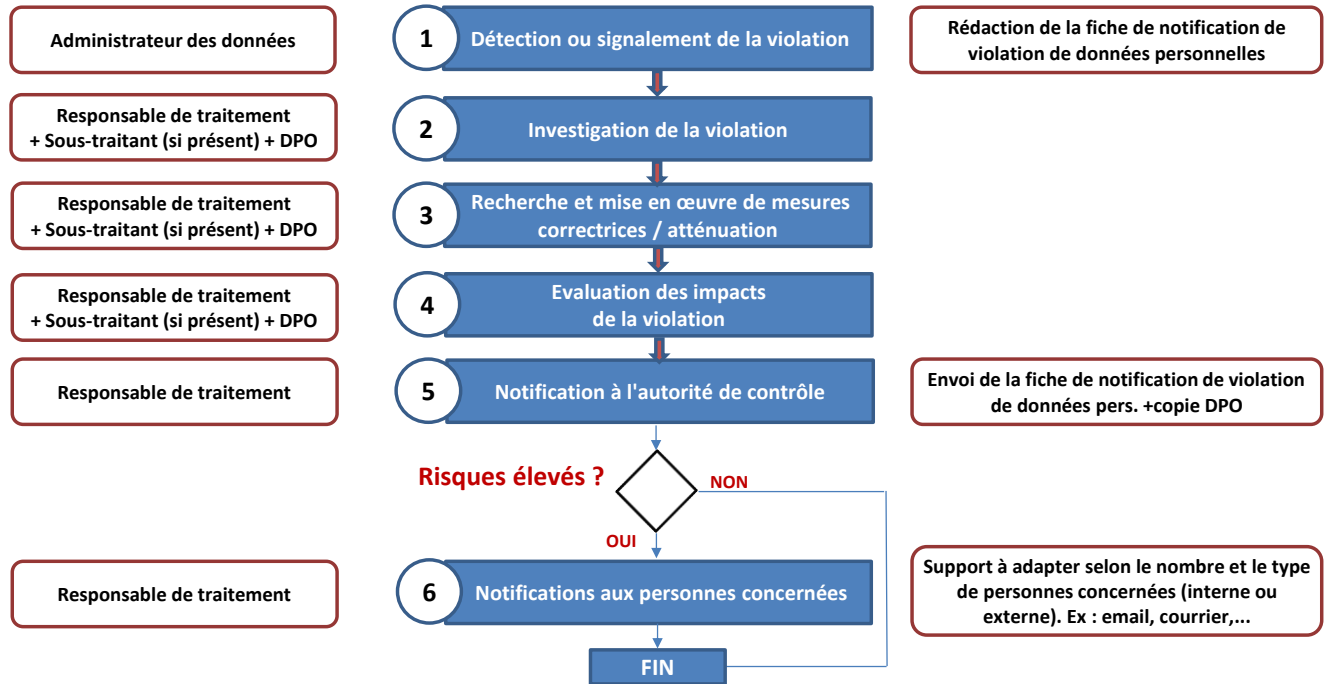




## PROCEDURE DE NOTIFICATION DE VIOLATION DE DONNEES PERSONNELLES



### I. Qu'est-ce qu'une violation de données personnelles ?

Art 4 (12) du règlement Européen sur la protection des données personnelles:

« Une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données ».

Au titre de son obligation de sécurité posée par l'article 34 de la Loi Informatique et libertés, le responsable de traitement est tenu de « prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ».

#### Pour qu'il y ait violation, 3 conditions doivent être réunies :

- ✓ Vous avez mis en œuvre ou vous exploitez un traitement comportant des données à caractère personnel
- ✓ Ces données ont fait l'objet d'une violation (destruction, perte, altération, divulgation ou un accès non autorisé à des données à caractère personnel, de manière accidentelle ou illicite).
- ✓ Cette violation est intervenue dans le cadre de votre activité de fourniture de services, de communications électroniques (par exemple, dans le cadre d'un contrat d'infogérance, dans le cadre de votre activité propre, à partir d'un site internet mis à disposition, etc...).

### II. Quand notifier ?

Le Responsable de traitement doit signifier la violation des données personnelles dans les 72 h suivant la constatation des faits à l'autorité compétente (CNIL en France). Il doit informer le plus tôt possible les personnes concernées par la violation des données personnelles.

### III. Comment notifier ?

Complétez le formulaire au verso « Fiche de notification de violation de données personnelles », et transmettez le dans les délais les plus brefs au Responsable de traitement. Puis transmettez une copie de cette notification au DPO de SPIE ICS (Contact\_DPO.sics@spie.com). Enfin, conservez le document ainsi que la trace de son envoi.



## Document à remplir dès constatation de la violation

### Fiche de notification de violation de données personnelles

Document à remplir dès la constatation de perte, de destruction, d'altération, de divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données. Puis l'adresser au DPO du client et DPO de SPIE ICS.

**En rappel, le responsable de traitement concerné a 72h pour informer l'autorité de contrôle de la violation des données. Il doit également informer les personnes concernées par la violation constatée**

#### Informations principales

Circonstances de la violation :

Identité du sous traitant :

Identité d'un tiers intervenant dans le traitement des données concernées par la violati

Coordonnées du DPO SPIE ICS :

Coordonnées du DPO client :

Date et heure de constatation de la violation :

Date et heure de la violation elle-même (si connue ou approximation) :

#### Circonstances de la violation

- Perte de confidentialité : des données à caractère personnel ont été compromises (accès non autorisé ou divulgation)
- Perte d'intégrité : des données à caractère personnel ont été modifiées de manière non désirée
- Perte de disponibilité : des données à caractère personnel ont disparu
- Destruction des données à caractère personnel

#### Nature et teneur des données à caractère personnel concernées

- État civil (ex : nom, sexe, date de naissance, âge...) :
- Coordonnées (ex : adresse postale ou électronique, numéros de téléphone fixe ou portable...) :
- Données d'identification ou d'accès (ex : identifiant, mot de passe, numéro client...) :
- Données relatives à des informations financières (ex : revenus, numéro de carte de crédit, coordonnées bancaires...) :
- Données sensibles (opinions philosophiques, politiques, religieuses, appartenance syndicale, données relatives à la vie sexuelle ou à la santé, origine raciale ou ethnique) :
- Données spécifiquement liées à la fourniture d'un service de communications électroniques (ex : données de localisation ou de connexion, données relatives aux historiques de navigation internet, aux courriers électroniques et aux listes d'appels téléphoniques détaillées...) :
- Autres (préciser) :
- Inconnue (pour le moment) :

#### Informations supplémentaires

Résumé de l'incident à l'origine de la violation (description générale)

Nombre de personnes concernées par la violatio

Lieu de la violation :

Supports de données concernées par la violation (serveur, poste fixe, PC portable, disque de sauvegarde, document papier,.....)

Description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel

Mesures prises en réaction à la violation

Fiche à transmettre au DPO : [Contact\\_DPO.sics@spie.co](mailto:Contact_DPO.sics@spie.co) puis conserver la trace de l'envoi de ce document